

Des pistes pour agir : un engagement de toute l'institution

Un engagement nécessaire de tous les niveaux

Une méthode efficace

Le caractère multifactoriel à l'origine du processus de décrochage met en évidence à la fois l'obligation et la capacité d'agir du système éducatif et, plus largement, de la société pour réduire les déterminismes et infléchir les parcours tout au long de la scolarité et même tout au long de la vie.

L'observation de l'évolution des chiffres du décrochage confirme que l'engagement institutionnel aux différents niveaux (européen, national, académique/régional et local) a un effet majeur sur les résultats obtenus lorsque les actions conduites s'inscrivent dans une démarche globale, partagée, dans laquelle chacun joue son rôle.

La méthode mise en place depuis une dizaine d'années porte ses fruits ; elle définit au plus haut niveau un cadre politique, institutionnel et partenarial, identifie un chef de file (ministère de l'Éducation nationale, de l'Emploi, Plan pauvreté selon les thématiques et les angles choisis), et prévoit une articulation avec les autres politiques éducatives et de jeunesse. La communication constitue également un élément important de la stratégie, aussi bien au sein des institutions qu'en direction du grand public.

À ce titre, deux étapes paraissent exemplaires.

- D'une part, de 2009 à 2011, la création du Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) a permis de passer du repérage au raccrochage, dans un double mouvement de centralisation au niveau de l'outil pour assurer un pilotage national et de déconcentration/décentralisation avec un encouragement aux expérimentations menées dans le même temps par le haut-commissariat pour la Jeunesse¹.
- D'autre part, le plan de 2014, fondé sur une évaluation de la politique publique, une dynamique de co-construction partenariale et consensuelle et des actions existantes dont il organise le changement d'échelle, a mis en place les conditions nécessaires à ce changement ; il a fixé des objectifs, s'est doté d'indicateurs et d'une obligation de résultat. Il a tenu compte des évolutions liées à la loi de mars 2014 qui organise une nouvelle étape de la décentralisation en amplifiant la place prise par les régions dans la lutte contre le décrochage, toujours en lien avec l'État.

Dans ces deux cas, le cadre volontariste de l'action publique s'est accompagné d'une autonomie des territoires, ce qui a favorisé l'appropriation des mesures et des déclinaisons adaptées aux contextes locaux. En outre, la démarche retenue a encouragé aussi bien l'innovation, au sens de progrès par rapport à un objectif de prévention et de réduction du décrochage, que l'évaluation des effets des actions conduites notamment en lien avec la recherche. Les différents niveaux de décision et de mise en œuvre ont assuré un soutien pour ce qui relevait de leur responsabilité ; dans le même temps, une démarche de simplification et déverrouillage réglementaire a été conduite. Cette dynamique a permis une mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, fondée sur une prise de conscience par chaque échelon de décision et d'action de son rôle déterminant pour favoriser la persévérance.

1. Weixler Frédérique, « Le décrochage scolaire : comment la prise en compte des "perdus de vue" contribue à transformer les politiques éducatives », in *Horizons publics*, août 2018.

Ces évolutions s'inscrivent en plein accord avec la recommandation du rapport des inspections générales de 2013 : « À l'approche administrative qui a longtemps prévalu, notamment dans la lutte contre l'absentéisme, notre conviction est qu'il faut ajouter une démarche pédagogique et éducative globale, seule en mesure de porter des fruits durables². »

Une meilleure prise en compte du décrochage

La prise en compte du décrochage sous ses différentes facettes, et donc par des acteurs multiples intervenant de façon cohérente et coordonnée, a prouvé son efficacité, d'autant plus que la méthode est centrée sur le bénéficiaire en conjuguant les temps, les priorités et les professionnels.

Le parti pris d'accrochage ne réduit pas le décrochage à un problème : il met en évidence la nécessaire démocratisation de l'accès aux savoirs³. Il s'agit d'ouvrir des chemins pour permettre une destination commune. « Seule une politique pédagogique et éducative globale appliquée à l'ensemble des élèves est susceptible d'endiguer de façon efficace le processus de décrochage et rendre l'école plus juste⁴ ». Il s'agit d'identifier les causes des difficultés d'accès aux apprentissages plutôt que de considérer des élèves comme des « publics-problèmes ».

L'exemple de la Semaine de la persévérance scolaire, portée par les académies, paraît emblématique. Cette mesure du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » de 2014 a été généralisée sur l'ensemble du territoire dès 2015. Avec pour objectif de valoriser les réussites collectives et partenariales, elle témoigne de la confiance accordée aux équipes et met en évidence leur capacité d'agir en s'appuyant sur leur expérience, tout en développant l'audace dans la réflexion et un niveau d'ambition élevé.

« Un constat général s'impose⁵ : cette Semaine a été l'occasion de mobiliser, dans chaque académie, les nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire. Mobilisation interne à l'Éducation nationale, en premier lieu, qui a permis de présenter le rôle et la place de chaque acteur intervenant sur les trois axes que sont la prévention, l'intervention et la remédiation. »

La mise en place de cette Semaine de la persévérance, a contribué également à renforcer le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) comme cheville ouvrière. La coopération entre les acteurs de l'échelon académique/régional dont l'intervention apparaît comme complémentaire, s'en trouve renforcée ainsi que la visibilité des stratégies académiques en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

En outre, ces manifestations se sont accompagnées de la production de diverses ressources : dossiers de presse, dossiers thématiques sur la persévérance scolaire, synthèses d'interventions institutionnelles et universitaires sur la thématique, articles de presse, vidéos, etc. À cet égard, les dossiers de presse élaborés par les différentes académies montrent combien la Semaine de la persévérance est l'occasion de redonner un sens, un cadre mais aussi d'explicitier les enjeux, les priorités et les effets attendus, à travers la présentation de l'ensemble des dispositifs contribuant à l'accrochage ou au raccrochage scolaire.

La Semaine de la persévérance incarne les différentes dimensions et conditions de l'engagement de chaque échelon et acteur du système éducatif dans la réduction du décrochage. On retrouve ainsi le cadre et portage national (outils, soutien), l'autonomie dans la façon de le décliner localement (pas d'obligation réglementaire, ni de date imposée), l'appui sur l'existant, les alliances éducatives (association notamment des parents et élèves, partenaires de l'école, etc.). Il s'agit de valoriser les actions modestes et innovations, chacun étant partie prenante d'une démarche commune systémique et systématique tout au long du parcours de l'élève.

Très largement décentralisée dans sa mise en œuvre, la lutte contre le décrochage scolaire est fortement partenariale. Les résultats encourageants de ces dernières années, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, incitent à renforcer ce pilotage partagé. La dynamique qui associe toutes les parties prenantes dans une démarche commune permet aux actions conduites d'être bien plus que l'addition des dispositifs existant auparavant. La montée en puissance des régions, dans le contexte de la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO) et de la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire, a imposé la nécessité d'un cadre coordonné des dispositifs nationaux et locaux : Comité de pilotage national, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) intégré désormais

2. Armand Anne, Bisson-Vaivre Claude, Lhermet Philippe, *Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée*, IGEN, Igaenr, juin 2013.

3. Bernard Pierre-Yves, *Le Décrochage scolaire*, Puf, coll. « Que sais-je ? », 2015.

4. Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique, *Le Décrochage scolaire : entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'École*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2017.

5. *Semaine de la persévérance scolaire. La synthèse nationale*, Menesr, édition 2015-2016.

au sein de France Compétences⁶ et impulsion d'un processus de décentralisation au plus près des besoins exprimés par les jeunes et les familles, notamment au travers des Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD).

Une première étape avait été franchie en janvier 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La création d'un nouveau statut pour ces dernières a amorcé une clarification de l'exercice des compétences au niveau local. Le 1^{er} janvier 2015, les métropoles ont vu le jour. La loi du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, a procédé à une refonte de la carte des régions, le nombre de celles-ci étant passé à treize depuis le 1^{er} janvier 2016.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires.

Dans le domaine de l'éducation, le renforcement des compétences des treize recteurs de régions métropolitaines, qui ont autorité sur l'ensemble du champ scolaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a pour objectif d'assurer l'unité de la parole en ces domaines vis-à-vis des acteurs régionaux. L'objectif est d'améliorer le service aux élèves, aux étudiants et à leur famille grâce à une meilleure articulation des niveaux d'administration territoriale : régional, académique, départemental et infradépartemental.

Le maintien des académies existantes, avec à leur tête des recteurs en charge de l'enseignement scolaire, procède d'une double logique de proximité et de subsidiarité avec l'échelle régionale et garantit l'incarnation de la présence de l'État sur tous les territoires. Dans le domaine du décrochage, la convention-cadre État-régions de juillet 2015⁷, déclinée dans les territoires à travers la signature de « conventions décrochage », a été reconsidérée lors de la réforme territoriale mais l'essentiel de la dynamique a été poursuivi.

Cette mise en cohérence et cette démarche d'alliances éducatives obtiennent des résultats à condition, d'une part, d'être déclinées tout au long du parcours de l'élève, d'autre part, à tous les échelons de mise en œuvre et de décision (projets académiques, d'établissement, lettres de mission, contrat d'objectifs, dialogue de gestion et de performance, etc.). La lutte contre le décrochage implique, en effet, l'ensemble du système de formation. La politique dans ce domaine a été construite avec l'ambition de pouvoir agir depuis la maternelle jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. C'est un sujet qui concerne toute la communauté éducative : parents, équipes éducatives, pouvoirs publics au niveau national ou local, associations, entreprises. Elle intègre aussi bien les aspects structurels, organisationnels que pédagogiques, jusque dans la classe.

La mobilisation à l'échelle de la région académique : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine

Cheminer en apprenant à se connaître et en se faisant confiance

La loi NOTRe qui confie de nouvelles compétences aux régions, dessine une nouvelle carte comportant treize régions métropolitaines et non plus vingt-deux.

Les académies s'en trouvent alors modifiées, notamment dans leur organisation, avec la création des régions académiques. Celle de Nouvelle-Aquitaine, la plus vaste de France avec douze départements, comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.



6. www.francecompetences.fr/. Créée le 1^{er} janvier 2019, France Compétences est une institution nationale publique chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle joue également un rôle clef dans la transformation de l'offre de formation.

7. BO n°31, 27 août 2015, www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32937

Depuis janvier 2016, la rectrice de l'académie de Bordeaux est également rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine.

Elle est l'interlocutrice des partenaires régionaux (préfecture de région et conseil régional). Elle fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques de la région académique. Elle arrête l'organisation fonctionnelle du territoire, de la région académique et détermine les attributions et le schéma de mutualisation des moyens des services régionaux et interacadémiques.

Dans cette organisation, les rectrices d'académie arrêtent l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie et les attributions de leurs services. Elles décident et agissent dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau régional. Elles exercent les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action, ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements scolaires. Elles ont autorité sur les inspecteurs d'académie et sur les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen).

Source : www.ac-poitiers.fr/cid104707/la-region-academique-nouvelle-aquitaine.html

Il s'agit d'un changement organisationnel d'envergure puisqu'un délégué de région académique à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire, également délégué régional Onisep (DRA-Iolds), est nommé, avec un chef de service académique d'information et d'orientation (Csaio), en appui dans chaque académie.

Afin de travailler en bonne intelligence et de façon la plus cohérente et la plus efficace possible, les acteurs en charge de la prévention et de la lutte contre le décrochage ont appris à se connaître.

Dès 2016, des échanges, d'abord ponctuels, permettent à chacun de découvrir les spécificités et les organisations des deux autres académies.

Les coordonnatrices académiques de la MLDS décident de procéder à des entretiens téléphoniques réguliers et organisent une réunion entre coordonnateurs départementaux et académiques, en avril 2017, sur un site central au sein de cette grande région académique, dans un lycée d'Angoulême. Cette réunion s'avère essentielle. Lors de ce premier temps officiel, sont programmés à l'ordre du jour des points jugés prioritaires pour assurer une forme de cohésion, ainsi que la présentation des organisations académiques de la MLDS, des actions académiques et du fonctionnement des microlycées sur chaque territoire. Le besoin d'une Semaine de la persévérance commune émerge dans ce cadre.

La question des financements pour accompagner le public visé (les jeunes les plus en difficulté, sans solution ou décrocheurs, à partir de seize ans) est également évoquée. Les fonds européens et les fonds régionaux, qu'il convient de mobiliser ensemble, sont envisagés comme leviers pour mettre en œuvre de nouveaux projets communs.

La place de la MLDS, notamment dans la nouvelle loi relative au droit au retour en formation est abordée (texte de référence : circulaire du 20 mars 2015). La dynamique partenariale, à l'échelle de la région académique, est lancée, l'envie de travailler ensemble partagée, le souhait de maintenir les liens, au bénéfice des élèves et des équipes mobilisées, affirmé avec conviction.

À compter de ce temps, échanger et s'entendre sur les actions à venir, sur les ressources communes guide les actions.

Une clarification interne, portant sur les pratiques, les outils, les actions mises en place permet rapidement de définir des axes de travail à réaliser et à valoriser, pour rendre plus lisible l'activité de la MLDS, au service des jeunes les plus fragiles.

Un des premiers leviers dans cette organisation est le partage d'informations, qui permet d'apprendre à se connaître, de rassurer et d'enrichir les pratiques.

Un autre temps jugé facilitateur pour l'organisation en devenir est le séminaire national organisé à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) le 22 janvier 2018, sur le thème du climat scolaire, avec les acteurs concernés dans les académies dont les coordonnateurs de la MLDS. Ces deux jours d'ateliers, d'échanges, de conférences, d'interventions d'experts ont favorisé l'émergence d'une culture commune, notamment concernant les trois académies de la région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis, d'autres séminaires à l'IH2EF sont venus renforcer ce sentiment d'appartenance et apporter de la cohérence dans les actions :

- Mai 2017 : Prévention du décrochage scolaire
- Janvier 2018 : Renforcer le potentiel d'accompagnement et de formation des équipes sur le climat scolaire
- Février et mai 2018 : La prévention du décrochage scolaire – Formation de formateurs

Témoignage

Marc Duroudier, DRA-Iolds

Quelle est votre fonction ?

Tout d'abord, je suis le conseiller de la rectrice de région académique. À ce titre, ma fonction consiste à coordonner l'action des services de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire des académies qui composent la région académique.

J'ai aussi pour rôle de constituer l'interlocuteur de la région et des autres services de l'État pour les sujets régionaux ayant trait à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire.

Sur quel thème et en quelles circonstances, depuis la réforme territoriale, avez-vous été amené à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale et, plus récemment, avec les membres de la MLDS ?

La réforme territoriale a nécessité de mettre en place une nouvelle organisation répondant au besoin de structurer l'action de la région académique, tout en l'articulant avec celle des académies. Ces nouvelles organisations, la dynamique à mettre en place représentent un défi passionnant.

J'ai été amené à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale sur de nombreux sujets ayant trait à l'orientation, du Printemps de l'orientation à l'accompagnement des élèves pour élever leurs ambitions, dans le cadre de la politique de la région académique. Concernant la MLDS, j'ai travaillé avec les coordonnatrices régionales quasiment dès le début de ma prise de fonctions, sur différents dossiers comme les Appels à projets de la région Nouvelle-Aquitaine, ou encore les clauses sociales. Et, bien évidemment, dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation des 16-18 ans qui a été l'un des dossiers centraux de mon action.

En quoi, selon vous, ces actions ont-elles été significatives ?

L'idée du service régional est d'apporter une plus-value à l'action sur le terrain en mutualisant, en partageant les réflexions et les actions et en créant une dynamique à l'échelon régional.

Quels furent les temps forts, les rencontres intéressantes ?

Les temps forts ont été nombreux, j'en prendrai deux exemples : la mise en place du Printemps de l'orientation ou encore celle de la dynamique partagée autour de la mise en place de l'obligation de formation des 16-18 ans. Chaque action a permis de développer des collaborations et de provoquer des rencontres multiples.

Quels ont été les effets observés ?

Les effets ont été, encore une fois, le lancement d'une dynamique collective où chacun, à son niveau d'action, a contribué à améliorer la Lutte contre le décrochage scolaire.

Quels transferts de pratiques, d'outils pourraient être envisagés ?

En matière de partage d'outils, nous avons encore des progrès à faire, c'est un chantier en cours.

Il existe des applications, des outils et des méthodes mises en place un peu partout sur les territoires. Mais pour créer de vrais indicateurs partagés, il va nous falloir les harmoniser, pour que l'on mesure bien les mêmes choses sur tout le territoire, et que l'on puisse partager les analyses utiles à l'action.

Une proposition d'amélioration ?

Je pense que la dynamique est bien lancée, l'essentiel est de lui permettre de s'inscrire dans la durée.

Valoriser les actions par la diffusion

Se connaître, connaître les ressources et les outils utiles pour agir, les proposer aux équipes de la MLDS et aux équipes dans les établissements ont été des objectifs communs.

Le premier temps concret et fondateur qui permet de tendre vers une identité commune sur l'ensemble du territoire de région académique est l'organisation d'un concours, dans le cadre de la Semaine annuelle de la persévérance scolaire en février 2017, sur le principe initié au niveau national par la Dgesco.

Document

Extrait du règlement du concours MLDS « Logo-visuel » du 6 février au 14 avril 2017

Article 1 : organisateur du concours

La réalisation du « logo-visuel » est un projet commun pour la région académique Nouvelle Aquitaine. Ce concours est proposé pour générer une dynamique au sein des actions de remobilisation en inter-académique Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : participation

Le présent avis de concours est adressé aux chef.fes des établissements accueillant les dispositifs de la MLDS, en direction des coordonnateurs.trices, des enseignants.es intervenant sur le dispositifs.

Le concours s'adresse à tous les jeunes inscrits dans des dispositifs relevant de la MLDS.

Article 3 : annonce du concours

La promotion et les informations relatives à l'existence du concours seront assurées via les sites des trois rectorats à l'ouverture de la semaine de la persévérance scolaire, le 6 février 2017.

Article 4 : objectifs

- Susciter une réflexion sur la nouvelle dénomination des actions de remobilisation de la MLDS.
- Créer un visuel/logo pour tous les supports de ces actions.
- Valoriser la création.
- Générer une dynamique commune autour d'un projet.



Lors de la Semaine de lutte contre le décrochage, commune aux trois académies, il s'agit d'impliquer également les jeunes accompagnés dans les structures de la MLDS (février-avril 2017). Un concours est organisé : les équipes participantes conçoivent un logo avec le nouveau nom imaginé pour leur dispositif d'accueil et d'accompagnement. Nombreux sont ceux qui s'engagent avec leurs professeurs. Des chefs d'établissement, des membres des microlycées et des inspecteurs participent au jury.

La première réalisation concrète, visible par tous, voit ainsi le jour.

À l'issue, un nom unique désigne alors le dispositif d'accueil de la MLDS sur l'ensemble de la région académique : le « Pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire » (PAPS), avec un logo unique et une définition précise des actions mises en œuvre.



Cette action est valorisée à l'échelle de la région académique, lors des temps d'ouverture de la Semaine de la persévérance scolaire, devant les acteurs de l'Éducation nationale et les partenaires. Elle constitue un axe commun de travail et de réflexion, qui devient ensuite un événement organisé de façon similaire dans les trois académies.

En 2020, ce temps de mutualisation et de valorisation des pratiques est consacré à l'accueil des membres d'une délégation belge, dans le cadre d'un échange Erasmus+. Une même trame est proposée afin de rendre compte de la politique de lutte contre le décrochage en France, des actions de prévention et de raccrochage dans les académies. La problématique choisie est la suivante : « Comment accrocher le public jeune (et jeune adulte) à un projet de formation et d'insertion professionnelle ? »

En février 2021, pour la cinquième édition de la Semaine de la persévérance scolaire à l'échelle de la région académique, la diffusion et la valorisation des ressources sur le thème des partenariats constituent les axes principaux de cet événement partagé, avec la mobilisation des acteurs de l'Onisep des trois académies.

Un courrier de la région académique, signé des trois rectrices, est adressé tous les établissements. Cette Semaine « vise à sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la prévention du décrochage. Elle permet de valoriser l'action quotidienne des équipes pédagogiques et éducatives engagées dans les établissements en matière de persévérance et de lutte contre le décrochage scolaire et d'encourager les efforts des élèves. Cette Semaine sur le thème des partenariats a vocation à valoriser les actions portées en établissement par les équipes pédagogiques et de direction. Chaque jour, les coordonnateurs et coordonnatrices de la MLDS proposent un partenariat à valoriser via un bulletin quotidien mettant en lumière certaines actions du territoire de la région académique, ainsi que des ressources et outils. Une affiche annonce l'événement. Ce travail d'information et de valorisation des actions, des ressources et des outils est réalisé en partenariat avec l'Onisep Nouvelle-Aquitaine ».

Le contexte de crise sanitaire incite à ne pas proposer de temps de visite sur sites, comme les autres années, mais plutôt à produire des ressources afin de mutualiser les pratiques efficaces. S'appuyer sur l'expertise des membres de l'Onisep vient enrichir le travail commun, donner des outils aux acteurs dans les établissements pour agir plus efficacement. Un groupe de travail Persévérance est alors créé, avec l'appui des trois coordinatrices académiques de la MLDS et des chargés d'accompagnement à la pédagogie de l'Onisep Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les membres des services communication des trois rectorats.



Un constat est partagé : les acteurs directement concernés et les opérateurs que sont les chefs d'établissement et leurs équipes, les membres de la MLDS, les directeurs et directrices de CIO, les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO), etc., ne sont pas suffisamment informés sur les actions engagées en établissements. Il est donc important de présenter ce qui est mis en œuvre, d'encourager l'appropriation des actions et le transfert de pratiques efficaces.

Témoignage

Ambre Bastit, membre de l'Onisep

En vue de préparer et de valoriser la Semaine de la persévérance de février 2021, les coordonnatrices MLDS de Nouvelle-Aquitaine nous ont sollicitées pour un travail collaboratif.

Responsable d'accompagnement pédagogique à l'Onisep Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, j'avais déjà travaillé avec mes collègues à la création d'un Padlet padlet.com/onisep_limoges/perseverance_scolaire_MLDS_Onisep_NA qui recense les dispositifs et personnes-ressources pour lutter contre le décrochage scolaire dans l'académie de Limoges. Il nous a donc semblé naturel de réutiliser cet outil, tout en lui donnant une portée régionale académique et en le recentrant sur la Semaine de la persévérance.

Nous avons travaillé ensemble pour définir les ressources à faire figurer, ainsi que l'ordre dans lequel elles devaient apparaître, le titre, l'aspect visuel. C'est un outil assez simple qui nous permet de mettre en avant les dispositifs utiles et qui est facile à actualiser et compléter.

Notre collaboration, qui ne s'est pas limitée au Padlet, nous permet d'agir concrètement dans la prévention du décrochage scolaire sur notre territoire et d'enrichir nos connaissances. Ce fut une belle expérience, de vrais échanges, un réel plaisir de travailler ensemble qui, je le crois, se renouvellera d'année en année.

L'obligation de formation des 16-18 ans⁸ est au cœur de l'actualité; cet événement annuel permet donc de valoriser la dynamique engagée dans ce nouveau contexte.

La loi relative à l'obligation de formation représente en effet une nouvelle opportunité de travailler ensemble différemment.

Le pilotage régional de l'obligation de formation est confié aux préfets de région, aux recteurs de régions académiques et aux présidents des conseils régionaux, en lien avec les commissaires à la lutte contre la pauvreté et les délégués régionaux académiques de l'information et de l'orientation.

Apparaît alors comme nécessaire d'améliorer la communication sur les actions proposées par les acteurs de l'Éducation nationale, de partager davantage de ressources utiles, de créer une culture partagée.

Cette volonté se concrétise par un nouveau projet commun : concevoir un bulletin de région académique afin de valoriser le travail réalisé dans les douze départements et de souligner les coopérations. Ce bulletin se veut destination des équipes dans les établissements, des corps d'inspection, des membres des CIO, des réseaux Formation-Qualification-Emploi (Foquale), des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et des rectorats.

Mutualiser, valoriser les pratiques et les actions obligent les acteurs à clarifier leurs méthodes de travail, leurs procédures, en interne, à apporter des précisions sur les nouvelles modalités d'organisation et à partager ensuite ces informations avec les partenaires.

Sécuriser les parcours de formation et accompagner le changement

Les enjeux sont réels pour la MLDS au sein de l'Éducation nationale, car cette mission est parfois assez peu connue. Elle est pourtant un acteur majeur dans la démarche de prévention et de lutte contre le décrochage. Elle prend sa place dans le schéma organisationnel des académies : les membres de la MLDS deviennent conseillers en 2013 au sein des réseaux Foquale, puis un référentiel de compétences est conçu et diffusé en 2016 (BO n° 29 du 21 juillet 2016⁹).

« Ce référentiel national d'activités et de compétences tient compte de l'évolution des missions des personnels de la MLDS, de leur périmètre d'intervention dans le domaine de la prévention du décrochage et de l'activité menée au titre de la remédiation dans les réseaux "Formation-Qualification-Emploi" (Foquale) en appui des plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (PSAD). Au sein des réseaux Foquale, ils interviennent dans les domaines suivants : activité pédagogique, accompagnement personnalisé, coordination pédagogique, ingénierie de formation. »

La loi sur l'obligation de formation représente un réel tournant pour tous les acteurs. Les dispositifs des partenaires, pour sécuriser les parcours des jeunes relevant de l'obligation de formation, sont parfois vécus comme une forme de concurrence, sur certains territoires, et nécessitent des échanges réguliers, une meilleure connaissance de chacun, une réflexion sur les complémentarités des dispositifs d'accompagnement, au service de la construction des parcours pour les jeunes.

Les acteurs de terrain s'inscrivent pourtant dans une dynamique qui peut être considérée comme stimulante pour tous. Progressivement, il est donc entendu qu'il est important de confronter les pratiques sur les territoires, avec les forces sur lesquelles chacun peut s'appuyer et les faiblesses qu'il convient de réduire.

Une démarche de concertation progressive avec les partenaires permet de rassurer les acteurs engagés et de sécuriser les parcours des jeunes pour faciliter leur insertion.

De réels changements s'opèrent afin de répondre, de façon concertée, aux besoins recensés et de travailler en très étroite relation avec les équipes pédagogiques et éducatives dans les établissements.

Aussi, la réflexion et les échanges, engagés dès 2013, et renforcés en 2016, facilitent le développement des actions, de façon harmonisée, à l'échelle de la région académique.

La dynamique partenariale en 2020 s'inscrit alors assez naturellement dans la démarche initiée lors de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

8. Loi pour l'école de la confiance de juillet 2019, article 15 concernant l'obligation de formation. Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans.

9. Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la MLDS. NOR : MENE1600515X texte du 13.7.2016 Mener:DgescoDrdie.

Partager pour trouver des réponses adaptées

Au sein de la MLDS, et avec les membres de l'Éducation nationale, co-construire des réponses pertinentes pour accompagner les publics visés suppose, de la part de tous les acteurs mobilisés, d'être précis et clairs sur ce qui est réalisé, sur la façon d'agir.

Plusieurs sujets émergent et viennent nourrir la réflexion au niveau de la région académique, ainsi :

- La mise en œuvre et le développement de modalités d'accueil, d'accompagnement de parcours des jeunes telles que :

Les Parcours aménagés de formation initiale (PAFI), avec un axe portant sur la prévention du décrochage, qu'il convient de développer et de faire connaître.

« Les Parcours aménagés de formation initiale (PAFI) sont proposés à des jeunes d'au moins quinze ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. Ils permettent de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique. Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum » (eduscol.education.fr/907/prevention-du-decrochage-scolaire).

Les clauses sociales de formation sous statut scolaire, un outil qu'il faut générer et déployer, notamment dans le cadre de l'obligation de formation, à l'échelle de la région académique dans le cadre des réseaux Foquale.

www.education.gouv.fr/la-clause-sociale-de-formation-sous-statut-scolaire-dans-les-marches-publics-41543

« L'objectif est d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics, afin de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel. Cela prend la forme d'un parcours dans une ou plusieurs entreprises titulaires de marchés publics. À l'issue de son parcours, le jeune bénéficiaire peut reprendre une formation initiale ou accéder directement à l'insertion (alternance, apprentissage, etc.). »

Un travail concerté est mené, qui s'inscrit dans la durée, et qui prend forme avec deux partenaires principaux : les membres de la Plateforme régionale d'achats (PFRA) et ceux du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (Sgami), en lien avec les membres de la Dgesco et le service des achats de l'Éducation nationale.

- Les Structures de retour à l'école (SRE) (microlycées ou Lycées de la Nouvelle Chance).
- La reconnaissance des professionnels chargés de l'accompagnement

Le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (Cplds) (décret n° 2017-791 du 5 mai 2017) « atteste la qualification des personnels d'enseignement et d'éducation appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements scolaires pour prévenir le « décrochage » scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale ». www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214

Un travail collaboratif est initié notamment concernant une formation commune à l'échelle de la région académique pour permettre aux candidats de préparer l'examen.

Pour agir dans chacun de ces domaines, et permettre tous les ajustements nécessaires afin de mettre en œuvre de nouvelles solutions pour les jeunes, les services des rectorats sont sollicités, notamment le service des examens, des moyens, le service juridique, le service du personnel.

Dans le même temps, le travail de prévention du décrochage n'est pas oublié ; les équipes savent qu'il faut développer ou renforcer les actions en ce sens ; au sein des réseaux Foquale, les référents « décrochage scolaire », les acteurs des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) sont mobilisés notamment avec des actions de formation à leur attention.

La crise sanitaire de 2020 montre que, sur les territoires où les acteurs sont déjà formés et efficacement organisés en réseau avec des mesures de prise en charge stabilisées, la sécurisation des parcours est plus aisée, les acteurs opérationnels étant déjà inscrits dans la dynamique souhaitée.

Les différents axes, prévention, intervention et remédiation, sont donc travaillés simultanément avec tous les acteurs concernés.

Développer des partenariats dans la durée

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation, la politique partenariale s'avère indispensable ; elle se construit de façon progressive, avec des tâtonnements, des phases d'expérimentation et d'ajustement concernant les outils et les réponses.

Les acteurs apprennent à se connaître, ils travaillent en réseau, réfléchissent à l'articulation pertinente des mesures qui peuvent être mises en œuvre et aux réponses individualisées qui seront proposées, au bénéfice des jeunes.

Pour agir et renforcer les actions de prévention et de sécurisation des parcours, deux grandes typologies de partenariats apparaissent comme nécessaires et complémentaires : les partenariats financiers et ceux mobilisés dans la recherche de solutions pour les jeunes.

Les partenariats financiers

Les partenariats financiers vont rendre possible la mise en œuvre de nouvelles actions souvent innovantes et permettre d'en assurer le déploiement sur différents territoires.

Un appel à projets, avec un financement de la région Nouvelle-Aquitaine, permet aux coordonnatrices de la MLDS, aux Chefs de service académique information orientation (CSAIO) et aux acteurs du conseil régional d'apprendre à se connaître et de poser les grands principes de collaboration, à savoir les thèmes retenus, les contraintes de calendrier, les supports communs. Un groupe de travail collaboratif est constitué afin de créer une Commission de sélection de projets, au sein de laquelle sont analysées toutes les actions proposées par les équipes. Ainsi, un appel à projets est lancé pour la première fois lors de l'année scolaire 2017-2018, en collaboration avec les rectorats de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM-SA), à destination des équipes de la MLDS, des microlycées, des établissements de la Draaf et de la DIRM-SA afin de soutenir les actions éducatives innovantes de lutte contre le décrochage scolaire. Sont étudiées les actions éducatives complémentaires de la formation dispensée par les équipes, en termes d'ouverture culturelle, d'actions en matière de développement durable, de formation des acteurs. L'occasion est donnée, cette fois-ci, de partager les approches avec les membres du ministère de l'Agriculture, de présenter les mesures que chacun met en œuvre.

Témoignage

Sophie Robion, responsable de l'unité Animation des politiques et des réseaux, Draaf SRFD Nouvelle-Aquitaine

Quelle est votre fonction sur votre territoire en région ?

Je suis responsable de l'unité Animation des politiques et des réseaux au sein du service régional de la formation et du développement, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Nouvelle-Aquitaine, plus spécifiquement en charge de l'orientation.

Sur quel thème, depuis la réforme territoriale, avez-vous été amenée à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale et, plus récemment, avec les membres de la MLDS ?

Le Service régional de la Formation et du développement (SRFD) est en relation très étroite avec les trois Services académiques de l'information et de l'orientation (SAIO) des trois académies de son territoire (Bordeaux, Poitiers et Limoges) sur l'orientation. Nous avons travaillé sur les sujets du téléservice Affectation, Affelnet, Parcoursup, en tant qu'établissements d'accueil et d'origine.

Les premiers contacts avec la MLDS, outre des situations ponctuelles d'accompagnement d'établissements agricoles sur des situations individuelles, ont été effectifs lors d'un jury d'étude des réponses à un appel à projet sur la lutte contre le décrochage scolaire, initié par le conseil régional. Cet appel à projet annuel nous a permis de travailler ensemble en amont et en aval de celui-ci, de la rédaction à l'étude des dossiers.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, en quoi, selon vous, ces actions ont-elles été significatives ou ont-elles modifié, voire enrichi vos pratiques ?

Au niveau régional pour l'enseignement agricole, nous avons pu tisser des liens professionnels structurés, identifier le réseau d'acteurs au profit des établissements agricoles publics et privés, permettre un accompagnement fin, par les acteurs de terrain, des jeunes en situation de pré-décrochage et favoriser « l'ancrage scolaire ».

Quels furent les temps forts ? Quelles découvertes inspirantes avez-vous faites ?

Le premier temps fort a été l'intervention de la déléguée académique à la mission de lutte contre le décrochage scolaire de Poitiers, lors du séminaire des cadres 2019, sur la question du décrochage et de l'accompagnement des établissements.

La rédaction d'un modèle de PAFI agricole (ce dispositif n'existant pas dans l'enseignement agricole) répond à de nombreuses situations de pré-décrochage scolaire dans nos établissements.

Cette initiative sera présentée fin 2021 aux référents régionaux du réseau « insertion égalité » de l'enseignement agricole.

Quels enseignements tirez-vous de cette collaboration ?

Ces échanges, établis en toute confiance, ont permis de nourrir mutuellement nos pratiques et d'enrichir le travail réalisé sur les territoires, en adaptant les mesures aux besoins recensés.

Quelle évolution dans le partenariat pourriez-vous proposer ?

Le faire perdurer au-delà de la qualité des relations interpersonnelles que nous avons nouées.

Concernant les financements européens, le Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP) de Poitiers est le porteur administratif et financier des actions de la région académique.

Des partages d'expériences, des réunions régulières sont organisés, sous l'impulsion de la cellule d'appui aux financements européens de l'académie de Poitiers, avec les secrétaires généraux et les porteurs de projets afin de procéder à l'émergence des priorités et à la phase de rédaction des projets.

Une cellule interacadémique voit le jour. Les acteurs de la cellule (rectorat de Poitiers et GIP FCIP), experts sur le sujet, explicitent les modalités concernant l'élaboration des demandes de subventions, pour assurer le suivi des différentes démarches requises, pour accompagner les acteurs dans l'élaboration des projets ainsi que le suivi administratif et financier. Le travail est également mené en collaboration avec les membres de la Direccte (la Dreetts aujourd'hui).

Au terme des échanges, trois projets, avec des axes communs de travail, sont proposés :

- Sécurisation des parcours de formation : pour les jeunes plus particulièrement accompagnés par la MLDS ;
- Accueil et prise en charge des jeunes en risque de décrochage scolaire relevant du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) ;
- Lutte contre l'illettrisme : sur l'axe du Projet opérationnel national (PON) dont l'objectif thématique est intitulé « Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire ».

Les partenariats dans la recherche de solutions pour les jeunes accueillis et accompagnés

Des échanges et des contacts sont proposés notamment dans le cadre de l'obligation de formation, afin d'assurer aux jeunes le meilleur accompagnement qui soit et de proposer des solutions adaptées et individualisées.

Pour cela, les échanges sont nombreux et réguliers avec les partenaires, qu'il s'agisse non seulement des personnels des missions locales, mais également des membres de l'AFPA, des acheteurs mobilisés pour les Clauses sociales de formation sous statut scolaire, ou encore des acteurs associatifs tels Énergie Jeunes, l'AFEV, la Boussole des jeunes, etc.

Témoignage**Olivier Heilles, délégué régional de l'association Énergie Jeunes****Quelle est votre fonction ?**

Je suis délégué régional Nouvelle-Aquitaine de l'association Énergie Jeunes.

Sur quel thème et en quelle circonstance, depuis la réforme territoriale, avez-vous été amené à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale et, récemment, avec les membres de la MLDS ?

Notre association a pour objectif de prévenir le décrochage scolaire et lutter contre les inégalités scolaires dans les collèges de zones défavorisées. Nous avons ainsi mis en place une convention avec le rectorat de l'académie de la Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement avec les coordonnateurs MLDS des trois académies.

Nous avons depuis réalisé un certain nombre d'actions :

- La mise en place, avec la coordonnatrice MLDS de l'académie de Poitiers, d'une expérimentation avec le réseau « Écoles, Collèges, Lycées pour l'orientation et la réussite des élèves » (ECLORE) pour déployer les actions d'Énergie Jeunes en faisant intervenir les acteurs de l'Éducation nationale.
- Un courrier du SAIO/MLDS a été adressé aux collèges de Dordogne (24), pressenti par l'action d'Énergie Jeunes pour faciliter la mise en contact avec l'association.
- La présentation aux coordonnateurs du département de la Dordogne de l'action d'Énergie Jeunes.
- L'organisation par la coordonnatrice MLDS locale ZAPS de Est-Sarlat/Nord-Dordogne d'une réunion avec des principaux de collèges afin d'identifier les actions possibles de notre association, en cohérence avec les problématiques et les projets pédagogiques des établissements.

– La présentation (et les échanges) aux coordonnateurs MLDS de l'académie de la Nouvelle-Aquitaine du bilan de l'action menée par Énergie Jeunes sur l'année 2020-2021 et des perspectives de l'année 2021-2022.

En quoi, selon vous, ces actions ont-elles été significatives ?

Ces échanges ont permis d'inscrire nos actions dans une approche cohérente et partagée de la problématique du décrochage scolaire.

La réunion avec l'ensemble des coordonnateurs MLDS du département de la Dordogne a permis de montrer que notre action s'intégrait complètement dans les problématiques des coordonnateurs. L'intérêt porté par certains coordonnateurs va peut-être aboutir à une formation à nos programmes et à une participation active potentielle à nos interventions.

Concernant tout particulièrement la prévention et la lutte contre le décrochage, quels enseignements tirez-vous de cette collaboration ?

Les coordonnateurs MLDS connaissent les problématiques de leurs territoires. Travailler avec eux nous apparaît nécessaire pour apporter de la cohérence et de l'efficacité à nos actions et ainsi aider au mieux les jeunes en difficulté.

Quelle évolution dans le partenariat pourriez-vous proposer ?

Une collaboration étroite a été mise en place avec les coordonnateurs MLDS de l'académie de Poitiers et du département de la Dordogne : il faudrait étendre cette collaboration sur le reste du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action interministérielle Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un groupe de travail et de réflexion, nommé GT#8, est constitué pour favoriser les échanges, le partage d'expériences et la recherche de solutions. Des temps de rencontres (y compris en visioconférence au cours de la crise sanitaire) permettent régulièrement à chacun de présenter des exemples de pratiques, en étroite relation avec les partenaires.

Témoignage

Marie Ruez, directrice de l'ARML Nouvelle-Aquitaine

Quelle est votre fonction sur votre territoire en région ?

Je suis la directrice de l'Association régionale des missions locales de Nouvelle-Aquitaine. À ce titre, je suis responsable de l'animation régionale des quarante-trois missions locales de notre région. C'est aux côtés de Christine Fraux, directrice de la mission locale du Haut-Périgord et de Vincent Peron, directeur de la mission locale de l'agglomération Royan-Atlantique qu'ont été élaborées la structuration, l'animation et l'évaluation d'un groupe de travail régional, le GT#8. Ce groupe réunissant de multiples compétences, au sein duquel professionnels et jeunes interagissent, investit la huitième mesure de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dédiée au déploiement de l'obligation de formation des jeunes mineurs déscolarisés ou en voie de l'être.

Sur quel thème, depuis la réforme territoriale, avez-vous été amenée à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale et, plus récemment, avec les membres de la MLDS ?

Nous nous sommes consacrés à établir une meilleure interconnaissance des acteurs via une lecture et une appropriation plus fines des offres de services et leviers respectifs. Les offres de services deviennent complémentaires et prennent toute leur efficacité si elles sont partagées, articulées et ordonnées : cela passe par des canaux de communication clairs et des espaces de travail et concertation partagés. Le GT#8 et bien sûr les PSAD sont, en ce sens, des espaces de réalisation.

Dans le cadre de l'animation, en quoi, selon vous, ces actions ont-elles été significatives ou ont-elles modifié, voire enrichi vos pratiques et vos méthodes ?

Le GT#8 nous a permis de renforcer nos liens et de dépasser des process perfectibles en les améliorant de l'intérieur : opérationnel et stratégique, local et global en l'occurrence. Cette dynamique collective et forte, plaçant systématiquement les jeunes au centre des préoccupations, nous a permis de dépasser d'éventuels clivages liés à la complexité de nos organisations, complexité que nous ne devons en aucun cas faire peser sur les jeunes !

Quels furent les temps forts ? Quelles ont été les découvertes inspirantes ?

Les dix GT#8, conduits depuis novembre 2018, sont les temps forts de cette animation. Nous avons travaillé sur les représentations et privilégié des actions simples, concrètes et efficaces pour les jeunes. Trois actions partenariales sont nées du GT#8, elles nous ont permis d'être plus forts, collectivement, pour lutter contre le décrochage des jeunes. Une fiche action « Mieux accueillir » ou « Comment passer du face-à-face au côte à côte ? » a permis de rénover l'accueil et les modalités d'accueil de vingt-et-une missions locales. Nous avons travaillé à « désinstitutionnaliser »

les espaces dévolus aux jeunes. Une deuxième fiche action « Double regard jeunes/entreprises » a permis à quatre missions locales expérimentatrices de faire vivre aux jeunes et partenaires entreprises de leur territoire une expérience unique où chacun, placé à un même niveau, se révèle essentiel à la réussite de l'action : expérience de théâtre forum, sortie en mer, excursion, etc. Une troisième fiche action nous a permis, en partenariat avec la Fondation Break Poverty et la région Nouvelle-Aquitaine, d'équiper quatre cents jeunes néo-aquitains d'un ordinateur portable, d'une connexion internet et de bénéficier d'un accompagnement au numérique. Les PSAD ont vu leurs modalités évoluer qualitativement : elles sont devenues aujourd'hui des cellules partenariales actives sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons faire participer toujours plus de jeunes et de familles au GT#8. Le format est bon : ateliers, temps de restitution et convivialité sont au programme mais nous devons encore travailler sur nos postures professionnelles : être moins « techno » au risque de faire fuir les jeunes.

Concernant tout particulièrement la prévention et la lutte contre le décrochage, quels enseignements tirez-vous de cette collaboration ?

Seul, on va plus vite mais ensemble, on va bien plus loin.

Quels ont été les effets sur le public que vous accompagnez et sur les acteurs de votre structure ?

Les parents et les jeunes savent aujourd'hui qu'en cas de difficulté, le CIO comme la mission locale peuvent être sollicités. CIO et missions locales travaillent en plus étroite collaboration et s'appuient sur leurs offres de services respectives pour donner des perspectives aux jeunes. Il est essentiel de développer collectivement une approche « personnalisée » de l'accompagnement, moins institutionnelle : cela commence par un interlocuteur identifié, en capacité de construire une relation de confiance avec le jeune et sa famille.

Quels outils partagés ont été les plus utiles ?

La démarche de mutualisation, à travers le recensement puis le partage d'outils et de pratiques, est, de fait, une approche « vertueuse » des projets. Le partage de la boîte à outils des PSAD (cartographie régionale des acteurs, chartes de fonctionnement, courriers « types » aux familles, au conseil départemental) en est un bel exemple.

Les coordinatrices académiques de la MLDS ont finalement progressivement appris à se connaître, à travailler ensemble, à parler d'une seule voix, à donner une force aux différents sujets. Le travail, réalisé avec une exigence de qualité, s'est fait dans un souci de respect mutuel. Il témoigne d'un processus d'amélioration continue et d'une contribution partagée, dans un système où l'intérêt du jeune est toujours recherché. ■



Lexique

Alliances éducatives

Partenariats mis en place au niveau des EPLE, des districts scolaires, des bassins de formation

Casnav

Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

CFA

Centre de formation des apprentis

Clauses sociales

Clauses sociales de formation dans les marchés publics au bénéfice des jeunes en situation de décrochage scolaire.

CPIF

Coordination pédagogique – ingénierie de formation (référentiel d'activités et de compétences)

CSAIO

Chef de service de l'information et de l'orientation

E2C

Écoles de la seconde chance

Épide

Établissement public d'insertion de la Défense

Foquale

Réseau « formation – qualification – emploi » de l'Éducation nationale au sein des PSAD

GIP-FCIP

Groupement d'intérêt public : formation continue et insertion professionnelle

GPDS

Groupe de prévention du décrochage scolaire (équipes pluri-catégorielles au sein des EPLE)

IH2EF

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

LDS

Lutte contre le décrochage scolaire

MLDS

Mission de lutte contre le décrochage scolaire

PSAD

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

SAIO

Service académique de l'information et de l'orientation

Service civique

Actions menées par l'Éducation nationale en partenariat avec le service civique. Le jeune alterne des séquences de formation en établissement scolaire et une mission d'intérêt général dans le domaine associatif.

SRE

Structure de retour à l'école qui accueille des jeunes qui souhaitent reprendre des études secondaires et diplômantes (baccalauréat général, technologique ou professionnel, CAP...)

SRFD

Service régional de la formation et du développement